



Préfecture du Jura

Direction départementale
de la cohésion sociale et de la protection des
populations
8 rue de la Préfecture
BP 10634 39021 LONS LE SAUNIER cedex
Tél. : 03.63.55.83.00 – Fax : 03.63.55.83.99
Mail: ddcspp@jura.gouv.fr

DECLARATION DES PERSONNES SOUHAITANT ASSURER LA SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS DE BAINADE D'ACCES PAYANT

(art. D. 322-13 et A. 322-10 du code du sport)

ANNEE 2021



Pour les titulaires du
BNSSA acquis après le
28/08/2007

N°
Cadre réservé à l'administration


I. ÉTAT CIVIL

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Adresse :

□□□□□

☎ : 

@ :

II. DIPLÔME

Diplôme : N°

Date et lieu de délivrance :/...../..... à

Dernière révision :

Date et lieu de délivrance du certificat d'aptitude :/...../..... à

III. ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE POUR L'ANNÉE 2021

1- Lieu d'exercice : Département :

Période d'exercice : du/...../..... au/...../.....

2- Lieu d'exercice : Département :

Période d'exercice : du/...../..... au/...../.....

IV. EXPÉRIENCES DE SURVEILLANCE LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

1- Expérience de la pratique de la natation (niveau de pratique, nombre d'années, nom du club de natation,...) :

2- Expérience des secours (jeunes sapeurs pompiers,...) :

3- Expérience de surveillance (nombre de mois, de weekend...) :

Personne référente à contacter (chef de bassin en priorité)

4- Autre(s) expérience(s) professionnelle(s) :

Signature

Fait à , le/...../.....

(A cocher par
l'administration)

Pièces à joindre pour une 1^{ère} demande :

- Copie de la carte nationale d'identité ou autre pièce d'identité
- Copie du diplôme du BNSSA
- Attestation de validation de maintien des acquis (si BNSSA de plus de 5 ans)
- Certificat médical datant de moins de 3 mois (ci-joint)
- Copie attestation annuelle de formation continue en secourisme

Pièces à joindre pour un renouvellement:

- Certificat médical datant de moins de 3 mois (ci-joint)
- Copie attestation annuelle de formation continue en secourisme
- Attestation de validation de maintien des acquis (si BNSSA de plus de 5 ans)